

La discipline est facile et paternelle, bien qu'elle soit ferme au besoin.

Conditions et Renseignements.

I.—Tout élève qui se présente pour être admis doit avoir un certificat de moralité satisfaisant.

II.—Pour être admis au Cours Classique, il faut savoir lire et écrire facilement, et, de plus, connaître facilement les éléments de la grammaire française.

III.—Aucun élève n'est admis au Cours Commercial s'il ne sait lire.

IV.—Tous les élèves sont tenus de se conformer aux règlements du Séminaire.

V.—Tout élève est tenu de porter constamment le costume du collège, qui consiste en un capot d'étoffe noire avec nervures blanches et une ceinture verte. Le capot devra nécessairement être à taille, bien fermer et descendre jusqu'aux genoux. Cet uniforme est de rigueur dès l'entrée au Séminaire. Les anciens élèves qui se présenteront sans l'uniforme ne seront pas admis.

VI.—Les élèves indociles, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, au jugement des directeurs du Séminaire, seront renvoyés.

VII.—Aucun livre, journal, brochure ou pamphlet ne doit être introduit dans le collège avant d'avoir été soumis à l'inspection. Les mauvais livres et les mauvais journaux saisis entre les mains des élèves, seront confisqués et détruits.

VIII.—Les élèves qui ne sont pas catholiques assistent à tous les exercices de la maison, et sont obligés de se tenir avec respect à la chapelle et ailleurs.

IX.—Les effets que les parents doivent fournir à leurs enfants, outre les habits et le lit complet, sont une valise ou un coffre ou un *petit* meuble pour mettre leur linge, qui doit être en quantité suffisante pour permettre aux élèves de se tenir toujours dans un état convenable de propreté; des draps, des couvertes, des taies d'oreillers, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du *noir* et des brosses à souliers,

une brosse
viettes et
se procurer

X.—Tout
reconnus

XI.—Lorsqu'ils trouvent de lecture Séminaire de piété, comptant.

XII.—Les parents. La conduite leur retour

XIII.—Les enfants, au moment le m

XIV.—Pour aller très graves.

XV.—On en quantité enfants, maison.

XVI.—Lorsqu'il se divise en sérieux. Ap

XVII.—Lorsqu'il y a quatre quar novembre; troisième, du avril au jour

XVIII.—P